

De Source Sûre



Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

Avec l'arrivée du printemps de nombreux projets vont voir le jour dans notre commune, notamment le début des travaux dans la rue Vieille avec la réfection du réseau d'eau et de l'enrobé.

Au programme également la mise en sécurité du cours Saint Louis par la création d'une chicane, l'amélioration du réseau d'eau et la sécurisation de la zone par une nouvelle borne incendie.

Le bar ouvrira au début du mois de juillet et deviendra je le souhaite un nouveau lieu de rencontre et de développement du tissu social, comme le jardin partagé qui commence à prendre forme.

Cet été, grâce au dynamisme du comité des fêtes et de diverses associations, les activités et divertissements ne manqueront pas dans notre commune et je les en remercie.

Sachez que l'équipe municipale et moi-même, nous vous souhaitons une très belle période estivale.

Philippe AUPHAN

	pages
<i>Conseils municipaux</i>	2
<i>Vie des associations</i>	5
<i>Les infos</i>	7
<i>Ecole de Vaugines</i>	9
<i>Le moustique tigre en P.A.C.A</i>	10
<i>Jardins partagés</i>	12
<i>Joies et peines</i>	13
<i>Chroniques vauginoises</i>	14
<i>Agenda 2016</i>	15

Conseils municipaux

Les comptes-rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de Vaugines.

www.vaugines.fr

Compte-rendu du 25 février 2016

◆ Acquisition parcelle B 219 pour la création d'un jardin collectif

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un jardin collectif. Ce projet permettra de proposer aux habitants du village n'ayant pas de terrain la possibilité de cultiver un jardin et de renforcer le lien social.

Ce jardin sera aménagé sur une partie de la parcelle B 219 chemin de Saint Barthélémy, pour une superficie de 2448 m², propriété de monsieur Jean Henri ALAMELLE.

Un accord est intervenu avec monsieur Jean Henri ALAMELLE pour un prix d'acquisition de 5 700 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

◆ Avenant de travaux modificatifs dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement d'un bistrot de pays et de deux logements place de la mairie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n°49/2015 du 19 novembre 2015 relative aux travaux d'aménagement d'un bistrot de pays et d'amélioration de deux logements et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer deux avenants de travaux modificatifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

De conclure l'avenant de travaux modificatifs :

- au lot 1-gros œuvre avec l'entreprise BOURGER

Marché initial du 25 novembre 2015
montant : 114 511.23 € HT

Avenant n° 1 - montant : 4 740 € HT

Nouveau montant du marché : 119 251.23 € HT

Objet : réfection de la couverture sur escalier partie commune logement 1 et 2.

- Au lot 4-menuiserie aluminium serrurerie avec la MIROITERIE PERTUISIENNE

Marché initial du 25 novembre 2015
montant : 19 942,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 978 € HT

Nouveau montant du marché : 20 920 € HT

Objet : fourniture et pose fenêtres

D'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

◆ Travaux sur réseau d'eau potable : demande de subventions

Monsieur MALLEM présente les projets de fiabilisation du réseau d'eau potable pour l'année 2016 cours Saint Louis, rue des Grottes et chemin de Vaunières.

La conduite en diamètre 60 a un débit insuffisant ce qui pénalise les habitants du quartier de Vaunières, de plus son mauvais état occasionne des fuites récurrentes. Une conduite de diamètre 100 va donc être posée. Elle permettra également d'installer une borne incendie pour la sécurisation du quartier. Cela implique de reprendre la couche d'enrobé sur la voirie et le parking existant.

Ces travaux sont estimés à 41 312 € HT.



Il propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour 20 656 € et du département pour 12 393,6 € au titre du dispositif de remise à niveau des équipements des communes rurales (ex-FNDAE)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- adopte le projet de travaux sur le réseau d'eau potable.
- décide de solliciter l'aide de l'agence de l'eau et du département de Vaucluse conformément au plan de financement ci-dessous :

Montant de la dépense totale :	41 312,00 € HT
Dotations agence de l'eau :	20 656,00 €
Subvention du département :	12 393,60 €
Part communale :	8 262,40 €

♦ Avis sur la création d'une commune nouvelle

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 2 février 2016 avec les communes de Lourmarin et Puyvert relative à la présentation de la procédure de création des communes nouvelles afin d'apprécier si nous pouvons y trouver un intérêt pour nos trois communes.

Après un débat où chacun a pu s'exprimer, il en ressort qu'à plus ou moins long terme, compte tenu de la baisse des dotations, de la complexification des tâches, de la difficulté à constituer les listes de candidats aux élections, il faudra bien se résoudre à fusionner pour regrouper nos forces.

En revanche à l'unanimité des élus, l'échéance 2017 est trop proche et coïncide avec l'intégration

Compte-rendu du 29 mars 2016

♦ Transformation d'un CDD en CDI à la bibliothèque.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du :

- 15 février 2007 modifiée par la délibération du 4 juillet 2008 créant, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 3-3, 4°, un poste d'agent du patrimoine de 2ème classe non titulaire, à temps non complet
 - du 1er juin 2012 portant la durée hebdomadaire de ce poste à 17 heures.
- Considérant l'article 3-4 de la loi 84-53 du 26

dans la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse qui va déjà remettre en cause un certain nombre de fonctionnements.

♦ Aménagement de la place de la mairie

Une réflexion d'aménagement de la place de la mairie va être engagée. Les élus ont souhaité y associer les habitants. Un premier projet devra être déposé par la commission embellissement avant fin mai.

♦ Travail des commissions

- commission scolaire :

une réunion avec les intervenants aux Temps d'Activités Périscolaires a eu lieu début février. Les intervenants sont satisfaits de la nouvelle organisation. Le travail avec les enseignants sur le projet d'école se passe bien. Bilan très satisfaisant.

- commission travaux :

la commission a travaillé sur le projet de fiabilisation du réseau d'eau et sur la mise en conformité des bâtiments publics aux normes d'accès aux personnes en situation de handicap. Cette dernière aboutissant à une estimation de travaux avec échéancier de réalisation, déposée auprès des services de l'Etat.

- commission embellissement du village :

le dossier « jardin partagé » avance et la demande de subvention pour l'acquisition et l'aménagement du terrain sera présentée au prochain conseil municipal. Une association se met en place pour la gestion de cet espace.

janvier 1984 modifiée, tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics effectifs de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée.

Considérant que l'agent occupant ce poste est en CDD depuis le 15 avril 2010, monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à conclure avec cet agent un contrat à durée indéterminée à compter du 15 avril 2016 sur la base de 17 heures hebdomadaires.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

♦ Vote des quatre taxes

Le taux des taxes directes locales reste inchangé pour 2016.

- taxe d'habitation :	19,16 %
- taxe foncière (bâti) :	10,26 %
- taxe foncière (non bâti) :	43,63 %
- cotisation foncière des entreprises :	33,84 %

♦ Demande de la DETR 2016 pour travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle le projet de fiabilisation et de modernisation du réseau d'eau cours Saint Louis, chemin de Vaunières et rue des grottes, qui permettra d'installer une borne incendie pour la sécurisation du quartier.



La commune souhaite profiter de ces travaux pour calibrer la voirie cours Saint Louis. La bande de roulement va être déplacée afin d'empê-

cher la vitesse excessive de certains véhicules.

Une chicane sera réalisée en créant un terre-plein latéral permettant le stationnement de cinq véhicules en épi et d'une place pour personne à mobilité réduite.

Par ailleurs, une réservation sera réalisée pour entrer un container de collecte d'ordures ménagères.

L'ensemble de ces travaux, voirie et borne incendie, est estimé à : 27 407,44 € HT.



Compte tenu du montant de ces travaux, il propose de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale « voirie et équipement communaux ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les travaux d'aménagement du Cours Saint Louis, chemin de Vaunières et rue des grottes pour un montant de 27 407,44 € HT ainsi que le plan de financement.

- sollicite une subvention de 35 % au titre de la Dotation Des Territoires Ruraux de 9 592,60 €.

- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Info trésorerie

La trésorerie de Cadenet étant fermée depuis le 1er janvier 2016, il convient d'adresser les paiement des factures d'eau et des loyers des appartements municipaux à la trésorerie de Pertuis : 210 rue François Gernelle - BP 40 - 84121 Pertuis Cedex

**Le maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous
La mairie est ouverte au public :**

mardi-jeudi-vendredi de 13 h 30 à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h

Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51

Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr - site Internet : www.vaugines.fr

Les associations

Lire a Capello

Le thème du jardin a occupé une grande place au cours des derniers mois avec deux expositions, la mise à disposition de nombreux ouvrages, un pique-nique et une causerie de Blaise LEClerc. Grâce à la grainothèque, des graines et semences écologiques sont disponibles pour les jardiniers amateurs.

La compagnie des nouvelles Hybrides nous a fait découvrir les textes et l'univers de Nathalie QUINTANE.



En mars, le spectacle « la Totomobile » conçu et réalisé par les enfants a rencontré un franc succès.

Une lecture à la bougie a eu lieu dans le cadre de « une heure pour la planète ».

Les séances de jeux de société pour adultes se tiennent régulièrement à partir de 18 heures autour d'un repas participatif convivial. Pour les prochaines dates, consultez les mails et les affiches. Les jeux pour enfants, un mercredi par mois, attirent un large public de passionnés.

Le 18 juin, la bibliothèque participera au vide-grenier nocturne avec vente de livres et gâteaux. L'argent récolté nous permet d'acheter de nouveaux livres ou de financer des animations.

Appel aux pâtisseries, pâtisseries pour confectionner des gâteaux salés ou sucrés, toujours appréciés.

Le 25 juin, pour la Saint Jean, en liaison avec le Comité des Fêtes, à 17 heures, une conteuse présentera des contes pour tout public.

En août et septembre, une exposition en hommage à Jean-Henri FABRE sera disponible avec des ouvrages sur la flore et les insectes de notre région.

Pendant l'été, des balades à thèmes sur Vaugines seront proposées avec un accompagnateur.

Différents aspects seront abordés (la flore, l'eau, l'église, l'outillage etc).

Le départ sera fixé à la bibliothèque. Les dates et heures seront précisées par affiche.

Rappelons que des liseuses sont à la disposition des adhérents. Vous pouvez pendant l'été faire une cure de livres classiques ou découvrir des livres récents.

Si vous êtes nouveau venu à Vaugines, venez nous voir. La bibliothèque est en réseau avec les six autres bibliothèques de la Communauté de Communes des Portes du Luberon, avec une carte à six euros vous avez un grand choix de livres.



Les amis de St. Barthélemy

Nous sommes tous très touchés par le décès d'Henry DONET.

Nous souhaitons en tant que membres de l'association " Les amis de l'église Saint Barthélemy " lui rendre un hommage très humble, par les quelques lignes qui vont suivre.

Au nom de tous les participants à l'association, dont Henry a été l'un des membres fondateurs, je tiens à souligner l'homme de passion qu'il était, notamment pour la langue et la culture provençales.

Nous garderons le souvenir ému d'un homme plein d'entrain, disponible et heureux de partager ce qu'il aimait.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à son épouse, Hélène, avec laquelle Henry formait un couple uni. Pendant des années, ils ne se sont pas ménagés en participant bénévolement aux actions de notre association. Nous avons bénéficié de leur dévouement, de leur générosité et nous remercions à nouveau Hélène pour cet engagement.

Malgré la tristesse qui nous touche, inhérente à toute perte, nous n'oublions pas les souffrances endurées par Henry ces dernières semaines qui ont été douloureuses pour ses proches.

J'emprunterai la conclusion de cet hommage, court mais ô combien sincère, au poète espagnol Federico Garcia Lorca :

« Rien n'est plus vivant qu'un souvenir. »

Pour l'association,
Serge NARDIN



Place des arts



Le samedi 11 juin de 10h à 16h, l'association « Place des Arts » a proposé une exposition des travaux réalisés par les adultes et les enfants pendant les ateliers de peinture et de dessin des lundis et samedis tout au long de l'année.

Ce fut aussi une belle occasion de se retrouver (amis, familles, voisinage) et de partager un moment autour d'un pot de l'amitié et d'un repas.

Le but de notre atelier est principalement d'ouvrir des possibilités de création quelque soit le niveau (débutant ou expérimenté), avec des techniques différentes (crayon, encre, feutre, pastel, acrylique, huile) et des lectures critiques d'œuvre dans une atmosphère conviviale.

Pour tous ceux et celles que cet atelier « peinture » intéressent, n'hésitez pas à vous pré-inscrire pour l'année 2016-2017 car nous reprenons dès le début septembre.



Vous pouvez appeler Jocelyne MORAWIAK au 06 21 14 76 53. A bientôt.

Les infos...

Incivilités...

« L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices, de la sottise, de la vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie »

Le constat est le suivant : Vaugines possède une déchetterie avec de larges plages d'horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 16h ainsi que le dimanche de 9h à 12h, offrant la possibilité à chacun de déposer : ferrailles, cartons, encombrants, huiles, déchets ménagers spéciaux, lampes, néons, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Un congélateur a été déposé sur la voie publique, dégageant une odeur pestilentielle car non vidé de son contenu !

Il est également possible de demander un ramassage d'encombrant, sur rendez-vous, le **premier jeudi du mois**. Pour cela, il suffit de téléphoner au 04 90 71 09 06 et de laisser un message en indiquant vos coordonnées, la liste des encombrants et l'adresse exacte du lieu de ramassage. La demande est alors automatiquement enregistrée. Les encombrants jusqu'à 1m³, sortis la veille au soir sur la voie publique, sont enlevés gratuitement. Et pourtant...

Certaines incivilités sont tenaces et constituent le principal obstacle à un village propre, synonyme pour tous de qualité de vie. Ainsi, les dépôts sauvages de déchets en tout genre - sacs d'ordures ménagères, télévision, matelas, pots de peinture, etc. -, perdurent. Ces actes anti-citoyens sont de véritables nuisances visuelles et environnementales.

Il faut ajouter à cela, la dangerosité pour le public : dernièrement un congélateur a été déposé sur la voie publique, dégageant une odeur pestilentielle car non vidé de son contenu !

Nous sommes tous, habitants de Vaugines, concernés par ce problème d'incivilité, véritable infraction dans notre quotidien. Que dit la loi : le décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets a modifié le code pénal en prévoyant une amende de 450 euros ou plus pour tout dépôt de déchets sur la voie publique. Tous les types de déchets sont concernés : poubelles, mégots de cigarette, sacs plastiques, déjections, matériaux (tôle, ciment, bois, etc.), liquides insalubres, et plus généralement tout autre objet quelle que soit sa nature.



Dépôts sauvages de déchets

L'ensemble du conseil municipal tient à rappeler l'importance que nous attachons aux questions liées à la propreté et au cadre de vie. La propreté urbaine représente un effort permanent, ainsi qu'une préoccupation forte et quotidienne pour les élus, mais aussi pour les habitants du village. On ne le répétera jamais assez, la propreté est l'affaire de tous et implique un comportement plus respectueux des concitoyens en général et de chacun en particulier.

En modifiant certains comportements, en prévenant ces gestes trop courants d'incivilité, en ne jetant pas, et parfois en ramassant, nous pouvons aussi contribuer à limiter la facture acquittée par le contribuable.

Il s'agit de fournir au meilleur prix un service indispensable : c'est bien le rôle du service public.

Chiens guides d'aveugles

◆ Un pictogramme pour un village engagé et une prise de conscience de nos obligations

Une place de parking pour les personnes handicapées a été créée dans le village en face de notre boulangerie-épicerie. Il ne faut pas en rester là. Lors de nos prochains aménagements, cet item restera toujours présent à l'esprit de la commission sociale et du conseil municipal.

Nous en profitons pour vous dire qu'il est regrettable de voir encore des personnes bien valides se garer, même quelques minutes, sur cet emplacement, pour faire une course à l'épicerie "la Vauginoise". Faire preuve de respect est un acte de savoir vivre et de citoyenneté.

De plus, courant du dernier trimestre 2015, la commission travaux a réalisé un diagnostic d'accessibilité des lieux publics et défini une programmation pertinente et réaliste des aménagements à réaliser pour recevoir toute personne porteuse d'un handicap.

Dans cette même dynamique, nous voulions soutenir la campagne de sensibilisation à l'accès des chiens guides d'aveugles et de leurs maîtres aux lieux ouverts au public.

Un petit rappel de ce que dit la loi : « l'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative, est autorisé aux chiens guides d'aveugles et d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte

d'invalidité prévue à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ».

Un refus peut entraîner une amende allant jusqu'à 450 euros.



Pourtant, les maîtres de chiens guides essaient encore trop de refus et doivent justifier la présence de l'animal à leur côté, rappeler la loi voire même apporter la preuve de leur déficience visuelle. Des efforts sont donc encore à faire pour que cessent ces discriminations.

La commission sociale a pris contact avec la FFAC (Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles) afin d'obtenir cette nouvelle signalétique.

Ce pictogramme est donc apposé sur les vitrines de nos commerces vauginois et des lieux publics (mairie, maison commune, salle de l'ancienne école, école et bibliothèque).

Merci à nos partenaires privés pour leur soutien.

Infos pratiques

Le stationnement et la circulation sur la place de la mairie seront réglementés aux dates suivantes

8 juillet
31 juillet
28 août

Ainsi que sur le secteur de l'église :

18 juin
25 juin
13 juillet
du 12 au 16 août
18 septembre



Nous vous demandons de rester vigilant et de bien respecter les **arrêtés municipaux**, ainsi les manifestations de notre village pourront se dérouler en toute sérénité, pour le bien de tous.

Ecole de Vaugines

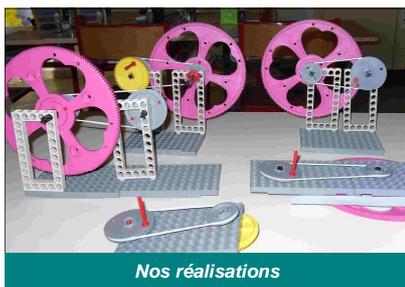
Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde !

Ce trimestre, nous étudions après la météorologie, des mécanismes simples. Le Père Noël, à la demande de la mairie, nous avait offert pour nos jeux de cour des Polydrons. Nous aimons, des plus petits aux plus grands, construire de nouvelles figures à chaque récréation, et nous sommes très inventifs !

Dans les deux classes, nous avons étudié les engrenages puis les leviers grâce au matériel offert par l'Association des Parents d'élèves. Nous avons assez d'éléments pour manipuler, construire, vérifier nos hypothèses en petits groupes ou individuellement et c'est bien agréable.

Alors merci les parents !

Ci-contre vous pouvez voir nos réalisations et travaux.



Nos réalisations



Le polydron

Carnaval 2016

Procès du Carmentran, tous les malheurs du monde ont été reprochés au Carmentran et il ne fût pas brûlé mais condamné au tri sélectif : protection de l'environnement oblige !

A venir

Sortie à Cadarache dans le cadre du projet de sciences et du concours « Arborium ». Sorties au conservatoire des plantes tinctoriales de Lauris et à la Fruitière Numérique de Lourmarin, cinéma de Cucuron... et la fête de l'école le vendredi 1er juillet à 18h00.

Plus de photos et d'informations sur le site de l'école : www.ec-vaugines.ac-aix-marseille.fr/

Cantine scolaire

Suite à quelques interrogations chez certains parents, nous voulions vous rassurer sur la qualité des repas. Les employées y déjeunent tous les jours, l'élue en charge des affaires scolaires vient régulièrement également. Les repas y sont bons. Il est vrai cependant que des anomalies sont apparues exceptionnellement comme par exemple : certains fruits pas assez mûrs ou des desserts manquants. Dans ce cas, pas d'inquiétude, nous avons toujours en réserve des compotes bio à distribuer aux enfants en compensation. Nous disposons également de plats en conserve en cas de souci majeur.

Une réalité est à prendre en compte également : des décalages existent dans les goûts culinaires des enfants, difficiles à gérer en restauration collective. Par exemple, début mai, des courgettes accompagnaient la viande.

La plupart des « petits » n'a pas aimé ou pas voulu les goûter malgré nos sollicitations. Par contre, la majorité des « grands » a adoré et en a repris une ou deux fois. Idem pour les raviolis adorés par certains et peu appréciés pour d'autres. Nous les incitons à chaque fois à goûter car leurs goûts peuvent évoluer, mais il est évident qu'une cantine scolaire ne peut pas faire de repas à la carte ! Nous informons à chaque fois, et le jour même, le fournisseur des défauts de livraison et des retours des enfants et des employées. Une rencontre plus formelle est envisagée courant juillet afin de maintenir une qualité des échanges, déjà existante aujourd'hui.

Le personnel a suivi une formation dernièrement. Cette formation se renouvellera chaque année et nous la compléterons avec d'autres stages pertinents si besoin.



Procès du Carmentran

Quant à l'idée de faire les repas sur place, même si ce fantasme de la bonne cuisinière qui prépare les repas le matin avec les légumes du marché nous fait tous rêver, il est malheureusement totalement impossible de l'organiser à Vaugines : des contraintes réglementaires drastiques, pas d'équipe aux qualifications adéquates, et un impact financier qui, au minimum doublerait le prix des repas (minimum 7€).

Le projet de cuisine centrale de Lauris, dont vous avez peut-être entendu parlé, n'est pas encore abouti et le prix des repas évoqué avec eux en réunion atteindrait plus du double de l'actuel. Donc inenvisageable pour nous dans ces conditions.

Mais encore une fois, pour l'instant, aucune proposition écrite concrète ne nous a été remise par cette commune. On ne peut donc rien décider pour le moment. Nous restons en lien avec eux pour étudier toute proposition.



Enfin, pour conclure, rappelons à tous les énormes progrès réalisés par la commune en terme de cantine scolaire car il y a encore quelques années, les repas étaient préparés chaque jour par chaque famille, puis réchauffés au four micro-ondes. Les repas étaient alors peu variés, moins équilibrés contrairement aux repas actuels supervisés par une diététicienne. Personne, raisonnablement, ne peut regretter cette période ! Aujourd'hui, les enfants partagent de vrais repas : entrée – plat – fromage – dessert et tous les jours, les menus changent. Ils découvrent de nouveaux goûts, de nouvelles manières de cuisiner, échangent

et partagent un menu unique sans différence sociale. Cantine qui a du succès car plus de quarante enfants y sont inscrits.

La commune est soucieuse de fournir de bons repas, et donc reste vigilante bien sûr quant à la qualité de la prestation de service de son fournisseur. Vous pouvez en être assurés !

Moustique tigre en PACA

Moustique tigre : soyons tous acteurs de la prévention !

Le dispositif de lutte contre l'*Aedes Albopictus* et de surveillance des arboviroses (maladies transmises par ce type de moustique) est activé en métropole jusqu'au 30 novembre. En PACA, l'Agence Régionale de Santé surveille la prolifération du moustique tigre, mobilise les professionnels et les établissements de santé et informe les populations afin de maîtriser le risque de départ endémique en métropole.

Le moustique tigre est implanté dans notre région depuis 2004. Il est susceptible de transmettre des maladies telles que la dengue, le chikungunya et le zika. Depuis 2010, neuf personnes ont contracté la dengue ou le chikungunya dans notre région.

Un moustique urbain qui vit près de l'homme

Le moustique tigre vit au plus près de chez nous. Il est de petite taille, environ un demi-centimètre. Il se déplace peu. Il naît et vit chez nous, près de nos habitats, en zone urbaine principalement. Il nous pique en début ou en fin de journée, pond ses œufs dans les eaux stagnantes et se repose à l'ombre des arbres.

Il se développe dans de petits volumes d'eaux stagnantes

Les femelles pondent leurs œufs (jusqu'à 250) dans des petits volumes d'eaux stagnantes que l'on trouve sur nos balcons et nos jardins : vases, soucoupes, gouttières mal vidées, pneus usagers mais aussi creux d'arbres ou plantes tropicales susceptibles de retenir l'eau. Les larves peuvent même se développer dans un bouchon de bouteille rempli d'eau.



Le moustique tigre

Ces gîtes, créés par l'homme, sont les principaux lieux de ponte de ces moustiques. Les moustiques sont en activité du printemps à l'automne. Toutefois, les œufs pondus peuvent résister plusieurs mois au froid et à l'assèchement et éclore lorsque les conditions climatiques sont à nouveau favorables (chaleur, luminosité).

Les voyageurs vers les Antilles, Guyane, Océan Indien doivent être particulièrement vigilants en se protégeant pendant le séjour et à leur retour également. Car ces moustiques voyagent facilement ! Plus d'informations sur les mesures de prévention et les maladies :

<http://www.ars.paca.sante.fr/Moustique-tigre-comment-se-p.156934.0.html>

En PACA toute la population est appelée à se mobiliser par des gestes simples

Moustique tigre - protégez-vous

PARTOUT SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES

JARDINIÈRES ET POTS DE FLEURS
Raisonnez leur arrosage: terreau humide, jamais d'eau apparente.

VASES, SEAUX, SOUCOUPES SOUS LES POTS DE FLEURS
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine). Pour les soucoupes, remplacez l'eau par du sable humide.

RÉSERVES D'EAU (BIDONS, BACS POUR ARROSAGE)
Couvrez-les de toile moustiquaire ou autre tissu.

MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS, TOUS RÉCEPTACLES POTENTIELS D'EAU
Videz-les puis retournez-les ou rentrez-les.

BASSINS D'AGRÈMENT
Entretenez-les régulièrement, introduisez-y des poissons rouges friands de larves.

GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION
Vérifiez le bon écoulement des eaux. Curez-les régulièrement.

PISCINES
Entretenez-les régulièrement, bâchez-les (mais évacuez l'eau retenue par les bâches) ou videz-les.

RAPPELS DIVERS :

- Tenez-vous informés sur vos obligations de débroussaillage. Une brochure est disponible en mairie.
- Lors des différentes manifestations festives qui auront lieu cet été, nous vous remercions d'éviter d'amener vos chiens, car de nombreux enfants seront présents et il s'agit d'éviter tout risque d'accident.

Jardins partagés vauginois...

Bientôt les mains dans la terre !

Ceux qui se promènent parfois vers le chemin de la Fontaine, près du banc public sous le chêne, ont pu s'apercevoir que le projet de jardin partagé prenait forme.

Depuis quelques mois déjà un collectif d'une douzaine de personnes a travaillé et a pu réaliser ensemble un dossier cohérent qui pose les bases de fonctionnement de ce jardin partagé : respect de l'environnement avec un dessin global de jardin, utilisation future de graines et plants biologiques sans engrais ni pesticides ni produits chimiques, partage des outils et aussi des savoirs ainsi que l'installation de lieux de convivialité avec bancs et tonnelle.

Le 30 avril dernier, une journée participative autour d'un pique-nique a permis au collectif de se retrouver sur place, d'envisager d'autres détails de la vie future du jardin (eau, murets de protection) puis de bénéficier de l'apport d'autres spécialistes locaux du jardin naturel (conférence et visite de jardin par Blaise LECLERC). Progressivement, il s'agit donc de construire ensemble ce jardin tout en respectant les paroles et idées des uns et des autres, des plus jeunes et des plus âgés, pour en faire un lieu accueillant, ressourçant et dynamique sans figer sa configuration. Par exemple, les dessins des parcelles ont été pensés pour qu'au fur et à mesure, le jardin ne soit pas bloqué mais puisse s'ouvrir à d'autres personnes intéressées (parcelle pour les enfants, parcelle plus grande pour des cultures collectives, parcelle de fruitiers en bordure, parcelles laissées libres pour de futurs jardiniers).



Journée participative

N'hésitez pas à vous inscrire en mairie si vous désirez une parcelle et à nous fournir des outils si vous le souhaitez.

Les graines du jardin sont semées, la germination est prévue pour cet été !

Observatoire chevêche

Le comptage reprend dans le Pays d'Aigues

Avec ses milieux agricoles ouverts, entre vignes, maraîchages et petits cabanons, le Pays d'Aigues est un territoire propice à la présence de la chevêche d'Athéna, dont l'observatoire permet de mieux connaître la population locale.

La chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) est une petite chouette qui se rencontre dans toute l'Europe occidentale et le pourtour méditerranéen. En France, 30 000 couples environ sont dénombrés. En région PACA, les plaines agricoles des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse comptent le plus d'effectifs, car cette espèce est très liée aux activités humaines et notamment agricoles. La nidification se fait dans des cavités offertes par de vieux arbres ou de bâtiments, c'est pourquoi la chevêche d'Athéna apprécie particulièrement les petits cabanons pour élever ses petits. Rapace sédentaire, ses principales proies sont des petits mammifères, de gros insectes, des lézards et des petits passereaux qu'elle chasse au sol.

Depuis les années 1960, les effectifs de chevêche ont baissé de 50% car l'espèce est menacée par la disparition des terres agricoles (environ 6500 hectares par an en région PACA au profit de la forêt ou de l'urbanisation), l'intensification des pratiques agricoles (produits phytosanitaires, destruction des haies et des vieux arbres), rénovation du bâti rural ancien (conserver une cavité ou installer un nichoir palie ce facteur de baisse).

La chevêche d'Athéna revêt une grande importance pour l'agriculture car elle est un indicateur de la biodiversité des milieux agricoles, mais également un très bon auxiliaire de culture. Encourager sa présence sur nos territoires, c'est défendre une agriculture respectueuse de l'environnement.



La Chevêche d'Athéna

L'observatoire chevêche est un projet porté par les parcs naturels régionaux des Alpilles, du Luberon et du Verdon ainsi que la réserve de biosphère du Ventoux et le grand site Sainte-Victoire. Soutenu par le conseil général des Alpes de Hautes Provence, les départements de Vaucluse et du Var ainsi que de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ce projet s'inscrit dans le cadre du PNA (Plan National d'Action) en faveur de la chevêche, espèce emblématique des territoires viticoles. Les inventaires sont réalisés par des observateurs bénévoles ou professionnels, coordonnées par la LPO PACA. La méthode utilisée est celle dite de la « repasse » c'est-à-dire la diffusion du chant du mâle en période de reproduction (mars-avril). Même si cette méthode est très efficace, elle est très perturbatrice et doit

donc être utilisée uniquement dans un cadre scientifique, avec beaucoup de précautions et nécessite une autorisation.

En 2012, les quatre points d'écoute ont permis de dénombrier six individus dont cinq mâles chanteurs. En 2016, ces mêmes quatre points ont confirmé une présence stable de la population de chevêches sur la commune avec cinq mâles chanteurs dénombrés. La population de chevêches dans le Pays d'Aigues est néanmoins en légère augmentation depuis le dernier recensement de 2012.

Plus d'informations sur : <https://paca.lpo.fr/protection/especes/oiseaux/cheveche-du-luberon>

Et soirée « Cultivons la biodiversité ! » le samedi 11 juin au café villageois de Lauris à partir de 18h.

Stérilisation des chats sur la commune

Campagne de stérilisation des chats

Suite à une forte augmentation de la population des chats dans le village, la mairie a lancé une campagne de stérilisation en partenariat avec la SPA.

Afin de contrôler au mieux la population des chats haret (c'est-à-dire les chats sans propriétaire), sans pour autant recourir à l'euthanasie, la municipalité s'emploie à leur capture et stérilisation. Ils sont également marqués d'un tatouage dans l'oreille signe qu'ils ont été pris en charge.



Chat Haret

Si vous êtes propriétaire de chats, veillez à ce qu'ils soit bien identifiés, grâce à un collier par exemple.

Joies et peines

Décès

Maryse LAFORÊT le 23 avril 2016

Henry DONET le 6 mai 2016

Christiane CASTAGNOLI le 19 mai 2016

Chroniques vauginoises

Jean de Florette et Manon des Sources, une saga méridionale au cinéma en plein air cet été à Vaugines.

« Quand je revois la longue série de personnages que j'ai joués dans ma vie, je me demande qui je suis » disait notre aubagnais, Marcel PAGNOL (1895-1974).



Marcel Pagnol

Des personnages inoubliables ont jalonné son œuvre. Mais c'est Marius, pièce en quatre actes, représentée au théâtre de Paris, en mars 1929 qui rendit célèbre notre écrivain, dramaturge, cinéaste et producteur provençal. Ce parisien d'adoption a la nostalgie de Marseille. Il comprend « qu'une œuvre locale, mais profondément sincère et authentique peut parfois prendre place dans le patrimoine littéraire d'un pays et plaire dans le monde entier ».

« Je suis né dans la ville d'Aubagne, sous le Garlaban couronné de chèvres, au temps des derniers chevriers ». C'est bien là toute sa Provence natale qu'il décrit dans ses œuvres. On respire la garrigue, on écoute chanter les cigales, on se remémore cette vie rurale disparue, on écoute ces textes « avé l'assent ».

Dans l'eau des collines, diptyque romanesque publié en 1963, composé de Jean de Florette et de Manon des sources, « les Bastides Blanches, paroisse de cent cinquante habitants, perchée sous la proue de l'un des derniers contreforts du massif de l'Etoile, à deux lieues d'Aubagne ... » racontent leur histoire. Le papet et son neveu Ugolin sont deux paysans qui convoitent les terres d'un voisin, dit la ferme des Romarins, car celui-ci a une source. Celle où le bossu Jean de Florette se tuera à la tâche sous l'œil goguenard des Soubeyran. Manon, connaissant le rôle criminel joué par Ugolin dans l'échec et la mort de son père, est alors avide de vengeance.

PAGNOL disait :
"Si j'avais été peintre, je n'aurais fait que des portraits"

PAGNOL disait : « Si j'avais été peintre, je n'aurais fait que des portraits ». Il était le peintre de la nature humaine, le précurseur de la valorisation de la culture régionale et provençale. Il a légué à la postérité des portraits vivants des personnages de son enfance.

Il y a donc 30 ans déjà, en 1986, Claude BERRI adapte ces deux romans au cinéma. Les paysages de nos collines sont à tout jamais gravés sur la pellicule et dans notre patrimoine cinématographique. Neuf mois de tournage, un budget colossal de 85 millions de francs et une distribution exceptionnelle : Yves MONTAND, Daniel AUTEUIL (césar du meilleur acteur), Gérard DEPARDEU et Emmanuel BEART (césar de la meilleure actrice dans un second rôle). Jean-Claude PETIT signe la musique d'après un thème de l'ouverture de la Force du destin de VERDI.

Vaugines, Ansouis, Mirabeau, Sommières, Riboux, Cuges et Signes sont les écrans de cette « saga méridionale ».

C'est sous les beaux platanes centenaires, devant le parvis de l'église St Barthélemy, que cet été, l'association des « Amis de St Barthélemy » et le comité des fêtes de Vaugines proposeront un beau projet : celui de nous faire revivre cette épopée. L'achat des films a été effectué. Espérons donc que là même où furent immortalisés la photo du mariage de Manon avec son bel instituteur, la scène où le papet porte des œillets sur la tombe d'Ugolin et la non moins célèbre et fameuse « scène du banc » dans lequel le papet apprend de la vieille Delphine la terrible révélation, puissent revivre sur les écrans et pour notre plus grand plaisir à tous lors de deux soirées en plein air.

Agenda

Manifestations vauginoises

JUIN		
18	Comité des fêtes	Vide grenier nocturne (terrain de boules) 17h - 22h
25	Comité des fêtes	Feux de la saint Jean (terrain de boules)
25	LPO Sud-Luberon	Carrière Bergier : observation des guêpiers 8h - 12h
26	Amis de St Barthélemy	Eglise : concert "polyphonies bourlingueuses" 18h
JUILLET		
1	Ecole de Vaugines	Fête de l'école 18h
8	Mairie de Vaugines	Concert philharmonique de Villelaure 19h 30
13	Comité des fêtes	Soupe au pistou + bal (parvis de l'église)
31	Comité des fêtes	Course de carrioles
AOUT		
1 au 31	Bibliothèque	Exposition FABRE
12 au 16	Comité des fêtes	Semaine festive
14	Comité des fêtes	Aïoli + pétanque (parvis de l'église)
15	Comité des fêtes	Concours de longue (terrain de boules)
28	Comité des fêtes	Vide grenier (village) journée
SEPTEMBRE		
1 au 30	Bibliothèque	Exposition FABRE
9	Amis de St Barthélemy	Eglise concert "Chisako Okano" 18h
11	Amis de St Barthélemy	Repas paëlla + concert (parvis de l'église)
18	Cheval en jeu	Fête du cheval

Un mode de garde pour vos enfants

Informations de dernière minute :

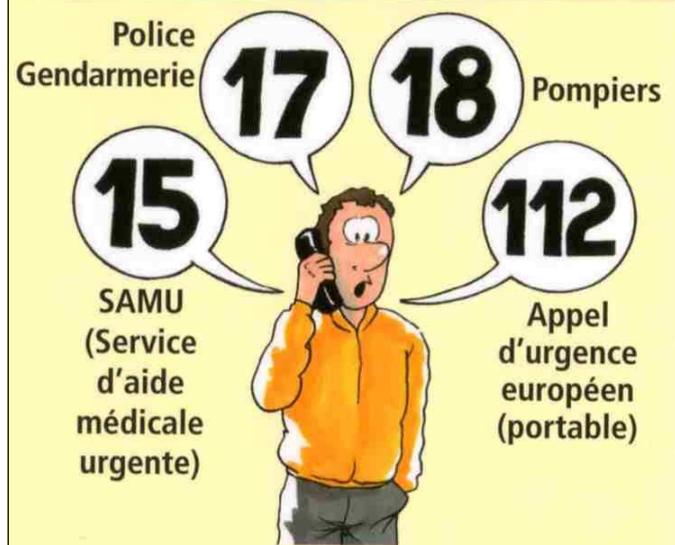
Un mode de garde pour vos enfants cet été : **le centre aéré Ligrigri !**

Le centre aéré Ligrigri de Trescamp accueillera vos enfants de 3 à 12 ans, du lundi 11 juillet au vendredi 12 août 2016, à l'école de Cadenet. Les dates et lieux des permanences pour l'inscription de vos enfants sont :

- **samedi 28 mai** de 11h à 12h, lundi 6 juin de 18h à 19h, samedis 11 et 18 juin de 11h à 12h au foyer rural de Cadenet
- **mercredi 8 juin** de 18h à 19h à l'ancienne école de Vaugines

Nous vous rappelons que la commune a souscrit une convention avec la CAF pour la « carte temps libre » et finance ce partenariat à hauteur de 50%. Ce dispositif vous permet de payer en tout ou partie le séjour de votre enfant au centre aéré. Pour plus de renseignements, contactez la CAF ou vous référer à l'article page 2 du DSS de mars 2016.

NUMÉROS D'APPEL DES SECOURS



Mairie de Vaugines

Place de la Mairie - 84160 Vaugines
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr
site Internet www.vaugines.fr